



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présents* : 17

*Absents représentés* : 12

*Absent non représenté* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 21 mars 2025

*Date d'affichage de la convocation* : 21 mars 2025.

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

### Délibération n° DEL.2025-04-36

#### **Dénomination des voies communales (lieux-dits)**

Le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BIESSE Thierry à AILLOT Sonia. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à PRUDENT Didier. GROSJEAN Yoann à DACQUIN Sébastien. JORO Vincent à DUPLAIX Nathalie. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. LEUILLER Patricia à MERCIER Martine. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à LECLERC Stéphanie.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Gilles DESROCHES

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250401-DEL-2025-04-36-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Rapporteur** : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-30 et R2121-13,

Vu le décret n°2023-767 du 11 août 2023, relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 11 mars 2025,

Considérant que les communes ont l'obligation de donner un nom à toutes les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation et ainsi d'alimenter la base d'adresses nationales en indiquant le nom des voies et la numérotation des habitations,

Considérant que ces données permettent d'identifier clairement les adresses des immeubles nécessaires pour l'accès de certains services publics tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance des courriers et des livraisons.

Considérant que certaines voies (indiquées en lieux-dits) de la commune de Saint-Germain-du-Puy ne sont pas encore nommées et qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à ces voies,

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération afin de valider la dénomination des voies listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la dénomination des voies listées selon le tableau ci-annexé,
- **PRÉCISE** que la numérotation des habitations sera effectuée par arrêté municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 03 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250401-DEL-2025-04-36-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

## VOIES À DÉNOMMER

REPÈRES SUR CARTE	VOIES SANS NOM OU LIEUX DITS À MODIFIER	DÉNOMINATION : proposition
1	Lieux-dit : La Garenne de Turly	Chemin de la Garenne de Turly
2	Lieux-dit : La Rotte (Le grand pré) Voie communale dite de La Sente à Rabot	Route des 4 Vents
3	Lieux-dit : Les Niquettes Voie communale dite de La Sente à Rabot	Route des 4 Vents
4	Lieu-dit : La Guenoisterie	Chemin de la Guenoisterie
5	Lieu dit : Galifard	Rue de Nérigny
6	Lieu dit : La Nuérance	Rue de Nérigny
7	Lieu dit : Les Carmélites	Rue de Nérigny
8	Lieu-dit : Nérigny	Rue de Nérigny
9	Voie : Passage avant l'allée Colette	Chemin du Ragnon
10	Lieu-dit : Les Augustins	Chemin des Augustins